

FICHE DE POSTE
RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES
D'ARCHITECTURE

SESSION 2020 – MUTATION OU DETACHEMENT

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

N° PEP DE DIFFUSION 2020-356349

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA Champ disciplinaire : Sciences humaines et sociales pour l'architecture (SHS) Recrutement effectué au titre de : - Mutation ou détachement	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction /</i> 01/09/2020
---	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Nantes
6 quai François Mitterrand
BP 16202
44262 Nantes cedex 2

Missions et activités principales

L'ENSA recrute un/e enseignant/e chercheur/e ayant une compétence dans le domaine Sciences humaines et sociales pour l'architecture - GEOGRAPHIE et ETUDES URBAINES.

Ses missions sont les suivantes :

Définir et assurer un projet

- **Pédagogique**

L'enseignant dispensera des cours magistraux d'initiation à la géographie et aux études urbaines en lien avec la discipline architecturale, adaptées à l'enseignement de premier cycle en licence d'une part, et à l'enseignement dans le domaine d'études espaces critiques (architectures et urbanités à l'épreuve de la métropolisation) en cycle Master d'autre part, ainsi qu'au sein de la formation spécialisée du Master Villes et Territoires. Plus spécifiquement, il s'agira :

- D'assurer des enseignements disciplinaires en cycle Licence : initiation à la géographie orientée vers l'architecture ; compréhension des mondes urbains contemporains ; approches des enjeux propres aux quartiers populaires et aux politiques de la géographie prioritaire (CM et TD) ;
- D'assurer des enseignements théoriques en cycle Master concernant les transformations des urbanités et des politiques urbaines ;
- De porter un séminaire de mémoires (espaces publics, lieux de mobilité ; métropolisation...)
- ;
- Intervenir dans des espaces de projets, et notamment pour des apports théoriques et méthodologiques. Il est pour cela souhaitable que l'enseignant ait une connaissance des modes de fonctionnement de l'enseignement de projet en école d'architecture ;
- Intervenir dans le cadre de la formation Master Villes et Territoires sous la forme de cours, TD et suivi d'Ateliers.
- **Scientifique**

L'enseignant-chercheur doit pouvoir :

- faire état d'une production scientifique sur les questions touchant aux urbanités et aux politiques urbaines contemporaines ;
- montrer sa capacité à conduire des recherches et à coordonner des équipes interdisciplinaires.

Il intégrera l'UMR AAU Nantes.

Il est notamment attendu qu'il s'implique dans les groupes de recherches ayant trait à ses intérêts <https://aau.archi.fr/laboratoire-aau/groupes-de-recherche/>.

- **Autres tâches**

Par ses travaux et ses productions, l'enseignant-chercheur contribuera de façon active à la structuration de la recherche au sein de l'école, et s'investira pleinement dans les instances de l'école.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est déterminé à l'article 7 du décret 2018-105 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA. Il est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées au II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

- Participer à la mise en œuvre des activités d'enseignement et de recherche.

Sont requises des expériences pédagogiques et de recherche dans le champ de l'urbain. Seront appréciées une pratique de collaboration interdisciplinaire au sein du champ SHS ainsi qu'avec les disciplines du projet.

La pratique d'une langue étrangère (anglais en priorité) serait un plus.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement à l'UMR AAU Nantes.

Implication dans l'équipe pédagogique du domaine d'études « espaces critiques ».

Implication dans l'équipe pédagogique du Master Villes et Territoires.

- Participer à la mise en œuvre des activités de recherche :

- Valoriser les résultats et diffuser l'information ;
- Orienter et coordonner les activités techniques et administratives qui concourent à la réalisation d'un programme de recherche.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Doctorat en géographie humaine et sociale

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ensa de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site avec l'Université de Nantes et les autres établissements d'enseignement supérieur. L'ensa Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa Nantes. Elle est « établissement associé » à l'école doctorale SPI (Sciences pour l'ingénieur) et impliquée dans l'école doctorale STT (Sociétés, Temps, territoires).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'État d'architecte et à la HMONP, l'ensa Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle : deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. Dans le cadre de l'Alliance, l'ensa Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur/e-architecte avec l'École Centrale de Nantes, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Ville et Territoires. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'Île Maurice. D'autres projets de formations conjointes sont en cours.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'activité scientifique de l'ensa Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes et à Centrale Nantes (voir <https://aau.archi.fr/crenau/>).

Le CRENAU est né en janvier 2015 de la fusion des deux équipes de recherche de l'ENSA Nantes :

- Le CERMA, Centre de recherche méthodologique d'architecture, fondé en 1971 et spécialisé dans les approches méthodologiques et numériques de l'environnement construit,
- Le LAUA, laboratoire Langages, Actions Urbaines, Altérités fondé en 1991, spécialisé dans les approches socio-ethnographiques de la fabrique de l'urbain et des formes de l'urbanité.

En 2019, le CRENAU compte 70 membres dont 31 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels, 24 doctorants, 5 personnels d'appui et soutien à la recherche permanents (gestion, communication, documentation, informatique) et 1 contractuelle (traduction), 9 associés. Les chercheurs et enseignants chercheurs du CRENAU appartiennent aux ENSA de Nantes et de Paris-Malaquais, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBAN. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU. Dans ce cadre, ils développent de nombreux thèmes liés aux ambiances architecturales et urbaines, aux modèles, instruments et politiques de l'action publique territoriale, à la réalité virtuelle et augmentée, aux cartographies et représentations sensibles de l'environnement construit, à l'adaptation des villes aux changements climatiques, etc.

Le CRENAU est membres de deux écoles doctorales – l'ED SPI (Sciences pour l'ingénieur) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse), l'essor du Réseau International Ambiances fondé en 2008, la création d'une revue internationale du même nom et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Il a été lauréat de contrats de recherche financés par les organismes nationaux (ANR, ADEME, PUCA, Région Pays de la Loire) et européens.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

sophie.clement@nantes.archi / martine.cornuaille@nantes.archi

La procédure de candidature des enseignants-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nantes